

Procédure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2007/2073(BUD)
Budget rectificatif 3/2007: excédent de l'exercice budgétaire 2006	
Sujet	8.70.60 Budgets annuels antérieurs

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	PPE-DE ELLES James	11/01/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	2799	14/05/2007
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	GRYBAUSKAITĖ Dalia	

Événements clés			
13/04/2007	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2007)0483	Résumé
08/05/2007	Vote en commission		Résumé
14/05/2007	Publication du projet de budget du Conseil	09256/2007	Résumé
14/05/2007	Adoption du projet du budget par le Conseil		
22/05/2007	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0196/2007	
24/05/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/06/2007	Résultat du vote au parlement		
07/06/2007	Décision du Parlement	T6-0224/2007	Résumé
07/06/2007	Fin de la procédure au Parlement		
03/08/2007	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	

Référence de procédure	2007/2073(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/48681

Portail de documentation

Avant-projet de budget de la Commission	SEC(2007)0483	13/04/2007	EC	Résumé
Projet de budget du Conseil	09256/2007	14/05/2007	CSL	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	A6-0196/2007	22/05/2007	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement	T6-0224/2007	07/06/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)3798/2	18/07/2007	EC	

Acte final

[Budget 2007/524](#)
[JO L 203 03.08.2007, p. 0037](#) Résumé

Budget rectificatif 3/2007: excédent de l'exercice budgétaire 2006

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif n° 4 au budget général 2007 (APBR 4/2007) destiné à budgétiser l'excédent budgétaire de 2006.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif n°4/2007 vise à budgétiser l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2006.

Comme le prévoit le règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes, cet excédent doit constituer le seul objet du présent APBR, qui doit être présenté dans les 15 jours suivant la présentation des comptes provisoires (soit, 30 mars 2007).

Ainsi, l'exécution de l'exercice 2006 présente un excédent de 1.847.631.711,00 EUR, qui se répartit comme suit:

- § un sur-enregistrement du côté des recettes (+ 914.569.139,79 EUR),
- § une sous-exécution du côté des dépenses (+ 949.899.477,07 EUR),
- § un solde négatif des échanges monétaires (-16.836.905,86 EUR).

La budgétisation de l'excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE. Cette diminution globale pour les États membres sera aussi influencée par la mise à jour des prévisions pour les ressources propres, y compris celle du montant de la compensation britannique et la budgétisation de l'excédent du fonds de garantie pour les prêts extérieurs.

Ces prévisions feront l'objet d'un avant-projet de budget rectificatif séparé, que la Commission présentera début juin 2007, qui devrait apporter des changements ultérieurs aux montants des contributions par pays.

Budget rectificatif 3/2007: excédent de l'exercice budgétaire 2006

La commission a adopté le rapport de James ELLES (PPE-DE, UK) approuvant sans modification le projet de budget rectificatif du Conseil n° 3/2007.

Budget rectificatif 3/2007: excédent de l'exercice budgétaire 2006

Le 13 avril 2007, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 4 au budget général 2007 concernant la budgétisation de l'excédent budgétaire 2006.

L'exécution de l'exercice budgétaire 2006 indique un excédent de 1.847.631.711 EUR qui résulte:

a) d'un sur-enregistrement des recettes (+ 914 569 139,79 EUR) qui est ventilé, par titre, de la manière suivante:

- Ressources propres: - 166.233.480,84 EUR

- Excédents, soldes et ajustements: - 9.031.573,37 EUR
- Recettes provenant des personnes liées aux institutions et autres organismes communautaires: - 176.719.882,26 EUR
- Recettes provenant du fonctionnement administratif des institutions: + 154.572.388,21 EUR
- Contributions et restitutions dans le cadre des accords et programmes communautaires: + 1.071.659.839,57 EUR
- Intérêts de retard et amendes: + 4.769.764,21 EUR
- Emprunts et prêts: + 12.773.151,63 EUR
- Recettes diverses: + 22.778.932,64 EUR

b) d'une sous-exécution de crédits de paiement (+ 949 899 477,07 EUR) qui se répartit comme suit par rubrique des perspectives financières:

- Agriculture: + 426.126.937,88 EUR
- Actions structurelles: + 53.899.651,71 EUR
- Politiques internes: - 121.848.423,36 EUR
- Actions externes: + 154.148.357,81 EUR
- Fonctionnement: + 51.364.318,22 EUR
- Réserves: + 258.360.000 EUR
- Aide préadhésion: + 127.848.634,81 EUR

c) d'un solde négatif des échanges monétaires (- 16.836.905,86 EUR).

En date du 14 mai 2007, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif n° 3 au budget 2007, tel qu'il a été présenté par la Commission dans son avant-projet de budget rectificatif n° 4 et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil (voir Doc. Conseil 9256/07 ADD).

Budget rectificatif 3/2007: excédent de l'exercice budgétaire 2006

En adoptant le rapport de M. James ELLES (PPE-DE, RU) à la majorité qualifiée, le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission des budgets et approuve tel quel le projet de budget rectificatif 3/2007 visant à inscrire au budget 2007 l'excédent budgétaire de 2006, soit 1.847.631.711 EUR.

Ce faisant, le Parlement indique que la sous-utilisation des crédits de paiement avait diminué par rapport aux précédentes années et ne représentait plus que 0,9% du budget 2006 (soit 949.899.477,07 EUR). Par rapport à 2005, des améliorations ont pu être constatées dans l'utilisation des crédits, en particulier dans la stratégie de préadhésion mais des marges d'amélioration restent encore possibles, en particulier dans le domaine de l'agriculture où le montant non utilisé a augmenté par rapport à 2005 pour atteindre le chiffre de 426 Mios EUR (0,85% des crédits totaux en 2006 contre 0,3% en 2005).

En conclusion, le Parlement demande à la Commission de poursuivre ses efforts pour assurer une exécution totale du budget, dans un contexte de ressources financières limitées.

Budget rectificatif 3/2007: excédent de l'exercice budgétaire 2006

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 3/2007.

ACTE LÉGISLATIF : 2007/524/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 3/2007 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 7 juin 2007 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à budgétiser l'excédent de l'exercice budgétaire 2006 pour un montant global de 1.847.631.711 EUR.